

Compte rendu du Conseil Municipal

26 novembre 2019

Présents : Mme FOURNEL Béatrice, Mr BISSUEL Laurent, Mme PAIN Evelyne, Mr PION Eric, Mr PETIT Frédéric, Mme MUGUET Angélique

Absents excusés : Mr TRUCHET Jean Pierre, Mr MATHELIN Christophe

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 17 septembre 2019

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE

Comme pour l'assainissement sur la commune, il convient d'approuver le RPQS présenté par le syndicat Rhône Loire Nord à qui la commune a délégué la gestion de l'eau potable.

Après exposé, le conseil valide ce rapport à l'unanimité.

REGULARISATIONS CHEMINS

Dans la continuité des démarches engagées pour régulariser les situations des chemins de la commune, le conseil entérine les actes administratifs pour la régularisation des chemins de Bourrière/ Le Perroquet, Champamont et Le Fay.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer tous document s'y rapportant

BIBLIOTHEQUE

Suite au travail entamé avec les bénévoles, il est proposé de retenir les Ets DPC pour l'aménagement de la bibliothèque. Le nouveau mobilier permettra un accueil de qualité dans un espace repensé pour offrir une gamme de documents élargie. Le devis retenu s'élève à 9137.38€ TTC.

Mme le Maire est autorisée à signer le devis et à solliciter les demandes de subventions au niveau du département et de la Région.

VOIRIE 2020

Le chemin des grandes Terres est retenu pour faire l'objet d'une réfection sur 2020.

Quelques chemins qui se dégradent feront l'objet d'une reprise en point à temps.

Le devis de Ets Eurovia est retenu pour un montant de 5 924.46€

Madame le Maire est autorisée à signer le devis et à solliciter la subvention auprès des services du Département.

DECISIONS MODIFICATIVES

Suite à la validation de l'emprunt et de la ligne de trésorerie, il y a lieu de prendre une décision modificative.

Madame le maire propose :

Augmentation de recette de 138 926,00 € au compte 1641, c'est un jeu d'écriture afin de payer les factures

Augmentation de dépense de 138 926,00 € au compte 2313 opération 115

Le conseil approuve à l'unanimité les virements de crédits.

INDEMNITE AGENT COMPTABLE

Madame le maire fait part du courrier reçu du comptable concernant l'indemnité de conseil à laquelle peuvent prétendre les comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes. Après discussion, le conseil municipal décide de verser 50% de cette indemnité par 5 votes pour et 1 abstention.

RECENSEMENT

Madame le maire rappelle au conseil que le recensement de la commune aura lieu en 2020. Il faut dès à présent nommer un agent recenseur qui sera chargé de cette enquête en collaboration avec le coordonnateur communal. L'agent recenseur sera recruté par arrêté.

Elle indique ensuite le montant de la dotation forfaitaire que la commune percevra pour cette opération soit la somme de 764 €.

Le conseil décide à l'unanimité que le montant de la dotation forfaitaire moins les charges qui y sont rattachées sera reversé à l'agent recenseur afin de l'indemniser.

LOYER NOUVEAUX LOGEMENTS MAISON BARBEYS

Pour répondre aux demandes de location qui vont arriver du fait de la mise en service des logements suite aux travaux de la Maison Barbeys, Mme le Maire sollicite le conseil afin de fixer le montant des loyers.

Le logement Personnes à Mobilité Réduite en rez-de-chaussée sera proposé à 250 €, celui en étage avec terrasse sera à 450 €.

DENEIGEMENT

Sur le premier épisode neigeux de la saison, il a été nécessaire de trouver une solution rapidement en raison de la défection de Mr Blein 2 jours avant l'arrivée des flocons.

Aussi, Mme le Maire remercie Grégory Berchoux et Eric Pion qui ont assuré le déneigement avec le tracteur de la CUMA.

Pour les prochaines chutes de neige, Julien TERRIER de Chirassimont accepte de prendre la relève et assurera donc le dégagement de nos chemins avec son tracteur équipé de notre chasse neige et de notre saleuse.

PROJET ANTENNE RELAIS

La loi impose aux opérateurs de créer leur propre réseau. TDF est chargé par l'opérateur Free de rechercher des parcelles pouvant accueillir des antennes pour desservir la commune et la RN7.

Après plusieurs contacts, le terrain autour de la salle d'animation semble répondre aux exigences.

Le conseil donne un accord de principe pour poursuivre les démarches et autoriser des études de faisabilité plus poussées.

Le revenu par an pour la commune est de 2 000€.

Il est demandé à la société de veiller, si cela est possible, à intégrer au maximum le pylône dans le paysage, voire à proposer un pylône camouflé, type arbre.

QUESTIONS DIVERSES

- Gouter des aînés : il est fixé au samedi 21 décembre. Toutes les personnes de plus de 60 ans et leur conjoint recevront une invitation pour un après midi convivial.
- Pour permettre à la population de visiter la maison Barbeys réhabilitée, une porte ouverte sera organisée en lieu et place de la cérémonie des vœux le samedi 11 janvier de 10 h à 12h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30